

Héritage : que faire avec tout cet argent?

Autor(en): **F.W.**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Généralisations plus : bien vivre son âge**

Band (Jahr): - **(2014)**

Heft 60

PDF erstellt am: **24.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-831371>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Héritage: que faire avec tout cet argent?

Petit ou grand capital, qu'importe! Quand une somme d'argent vous tombe dessus, fini l'insouciance! Quelques conseils pour investir intelligemment.

A la réception d'un héritage, il est primordial de veiller à ce que l'impôt éventuel de succession ait été préalablement réglé. Pour prendre l'exemple du canton de Vaud, qui applique un principe de solidarité entre les héritiers, l'impôt de succession doit être payé en une fois et dans un délai de quatre mois, un intérêt compensatoire (0,5% en 2013) étant appliqué à l'échéance pour le montant encore impayé (art. 58a et b LMSD) et imputé à tous les héritiers. Il arrive fréquemment que l'inventaire fiscal de la succession ne soit pas établi dans ce délai. De ce fait, avant d'utiliser votre montant d'héritage, assurez-vous que celui-ci est désormais franc d'impôt ou alors prévoyez de quoi le financer pour ne pas être désagréablement surpris.

Les possibilités d'utilisation du capital sont extrêmement variées, mais dépendent d'un certain nombre de critères à la fois personnels et financiers qui, après leur prise en compte, devraient pouvoir vous orienter vers la solution qui vous correspond le mieux.

Faites un bilan!

Votre âge, votre situation financière et familiale sont des éléments qui orienteront votre choix dans l'usage de votre capital. Si celui-ci ne vous est pas nécessaire dans l'immédiat pour un achat ponctuel, à quel moment envisagez-vous de vous en servir? S'agit-il d'une somme dont vous aurez besoin ou d'un «plus» qui ne s'avère pas indispensable? Quelle est votre sensibilité face aux risques inhérents à tout investissement sur les

marchés financiers?

Ce sont des questions importantes, car vous n'investirez pas de la même manière selon votre âge, l'horizon de temps que vous fixerez pour profiter de votre capital potentiellement augmenté et la manière dont vous appréhendez le risque, pour vous-même et pour votre famille.

Investir, mais dans quoi?

Le risque que vous aurez à assumer dépendra de la perspective de rendement que vous espérez. C'est un principe que vous devez garder à l'esprit tout au long de votre démarche pour éviter des déconvenues. Passons en revue certaines possibilités, sans prétendre à l'exhaustivité.

Quel rendement?

Il est toujours très difficile, voire imprudent, de vouloir avancer des chiffres sur les perspectives de rendement en fonction du type de placement choisi.

A ce jour, le taux d'intérêt appliqué au compte d'épargne se situe entre 0,05% et 0,4% selon la forme du produit. Le taux des obligations de caisse dépend, quant à lui, de leur durée, avec environ 0,1% pour 2 ans et 1% pour 8 ans (chiffres BGV).

Le compte prévu pour cotiser au troisième pilier présente, en plus des déductions fiscales, un taux préférentiel variant entre 1% et 1,5% selon les établissements. Les assurances sur la vie bénéficient d'un taux technique fixé à 1,25% en 2014.

L'évaluation des rendements devient bien plus délicate lorsque



Le risque que vous aurez à assumer dépendra de la perspective de rendement que vous espérez

nous entrons dans le vif des marchés financiers. Ils dépendront de la stratégie choisie et du contenu de votre portefeuille, de la durée de vos placements et du moment où vous entrerez sur le marché. Il ne s'agit là que d'un tableau succinct des possibilités qui peuvent

s'offrir à vous pour placer l'argent que vous avez reçu.

Dans la mesure où vous ne connaissez pas précisément les marchés financiers, il devient primordial de vous adresser à un spécialiste qui pourra prendre en compte non seulement votre situation personnelle et financière, mais également votre perception du risque et vos besoins. Il vous proposera le ou les produits qui seront les plus adaptés à votre situation et vous donnera aussi toutes les explications concernant les différents produits et leur fonctionnement. • F.W. | BGV

PLACEMENT À RISQUE TRÈS LIMITÉ

COMPTE ÉPARGNE

- + Taux d'intérêt supérieur à un compte courant.
- + Mise à disposition rapide des fonds.

COMPTE À TERME

- + Taux d'intérêt fixé peu avant le début du contrat.
- + Placement à court terme (1-12 mois), avec généralement un montant minimal exigé.

OBLIGATIONS («BONS») DE CAISSE

- + Taux fixe avec intérêts versés annuellement.
- + Placement à moyen et long termes (entre 2 et 8 ans).

ASSURANCE VIE

- + Permet d'assurer sa famille en cas de décès et d'obtenir un capital augmenté en cas de vie.

COMPTE D'ÉPARGNE DU 3^e PILIER

- + Versements périodiques avec déduction fiscale.
- + Taux d'intérêt avantageux et capital imposé de manière réduite à l'échéance.

RACHAT DANS LA CAISSE DE PENSION

- + Si la possibilité de rachat existe (voir le règlement de prévoyance), cela permet d'augmenter la rente ou le capital du 2^e pilier à la retraite.
- + Rachat avec déduction fiscale.

PLACEMENT À RISQUE LIMITÉ À IMPORTANT

OBLIGATIONS

- + Le marché obligataire est essentiellement influencé par le mouvement des taux d'intérêt et la qualité de l'émetteur (triple A ou double A). Les obligations offrent une certaine sécurité et des revenus réguliers, mais il est nécessaire de bien tenir compte de l'évolution des taux d'intérêt.

FONDS DE PLACEMENT

- + Possibilité de choisir la stratégie qui vous convient, selon le risque que vous êtes prêt à assumer.
- + Fonds obligataires, fonds immobiliers, fonds contenant une part plus ou moins importante d'actions (fonds d'allocation d'actifs), fonds en actions.
- + Les fonds permettent d'investir sur plusieurs marchés, offrant une bonne diversification des placements, ce qui répartit quelque peu les risques.

PLACEMENT À RISQUE IMPORTANT

ACTIONS

- + Les actions sont beaucoup plus réactives à la conjoncture, certaines entreprises étant plus sensibles aux aléas de l'économie que d'autres. Si le gain potentiel peut être important, le risque lié aux actions lui est proportionnel.

PRODUITS DÉRIVÉS

- + Il s'agit de contrats où l'acheteur et le vendeur se font face pour procéder, dans le futur, à une transaction à des conditions fixées d'avance.
- + Il s'agit d'un marché extrêmement spéculatif et donc fortement risqué si l'on manque de connaissances.